Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_20260406-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 22 avril 2026
Délibération n° 2026-04-06
Domaine d'intervention : 5.3
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Sabrina GUEGAN.

Madame Sabrina GUEGAN a donné procuration à Madame Claire JESTIN.

Monsieur Bruno DOLOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant dans l'association ULAMIR e Bro Glazik

VU les statuts de l'U.L.A.M.I.R e Bro Glazik ;

Le conseil municipal,

- **décide**, à 27 voix pour (contre : 0 ; abstention : 0), de procéder par vote à main levée à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'ULAMIR e Bro Glazik.

Madame Véronique PLOUHINEC est candidate titulaire.
Madame Isabelle COIGNARD est candidate suppléante.

A l'issue du scrutin, elles ont obtenu 21 voix.

Madame Véronique PLOUHINEC est désignée représentante titulaire et Madame Isabelle COIGNARD est désignée représentante suppléante pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'ULAMIR e Bro Glazik.

Le Maire

Pascal LINCOT